

Le vingt-huit septembre deux mille dix-sept, le conseil communautaire de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge, composé de 56 membres en exercice dûment convoqués le 22 septembre 2017, s'est réuni à la salle polyvalente d'Hérouvillette sous la présidence d'Olivier PAZ.

Votants :	50
Pour :	48
Contre :	1
Abstention(s) :	1
Date d'affichage	
05 OCT. 2017	

Etaient présents : M. Olivier PAZ, Président ; Mmes Nadia BLIN, Danièle COTIGNY, Bernadette FABRE, Sandrine FOSSE, Danièle GARNIER, Isabelle GRANA, Nadine HENAULT, Monique KICA, Christine LE CALLONEC, Eliane LECONTE, LEDOS Gisèle, Annie LELIEVRE, Martine PATOUREL, Françoise RADEPONT ; MM. Hervé BOCQUET, Jean-Louis BOULANGER, Olivier COLIN, Jean-Louis FOUCHER, Jean-Claude GARNIER, Jean-Luc GARNIER, Patrice GERMAIN, Jean-Louis GREFFIN, Antoine GRIEU, Roland JOURNET, Didier LECOEUR, Joseph LETOREY, Claude LOUIS, Lionel MAILLARD, Serge MARIE, Gérard MARTIN, Jean-François MOISSON, Stéphane MOULIN, Pierre MOURARET, Alain PEYRONNET, Dominique SCELLES, conseillers communautaires titulaires ; Mme Josiane BOUTTELEGIER suppléante de M. Thierry CAMBON, M. Sébastien MALFILATRE, suppléant de M. Gérard NAIMI.

Etaient absents : Mmes Colette CRIEF, Nicole GUYON ; MM. Julien CHAMPAIN, Guillaume LANGLAIS, Sébastien DELANOË, Gérard DESMEULES.

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Louise BESSON à Mme Nadia BLIN, Mme Sylvie DUPONT à M. Olivier PAZ, Mme Sophie GAUGAIN à Mme Monique KICA, M. Alain ASMANT à M. Serge MARIE, M. Christophe BLANCHET à M. Stéphane MOULIN, M. Tristan DUVAL à M. Joseph LETOREY, M. Alain FONTAINE à M. Roland JOURNET, M. Bernard HOYÉ à M. Antoine GRIEU, M. Xavier MADELAINE à Mme Bernadette FABRE, M. Emmanuel PORCQ à Mme Sandrine FOSSE, M. Gilles ROMANET à M. Alain PEYRONNET, M. François VANNIER à Mme Isabelle GRANA.

Secrétaire de séance : M. Patrice GERMAIN.

Développement durable – PCAET : approbation des modalités d'élaboration et de concertation

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu les arrêtés préfectoraux en dates du 28 juillet 2016, du 2 décembre 2016 et du 6 décembre 2016 portant création de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge,

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat air énergie territorial,

Vu les modalités d'élaboration proposées par le SDEC et jointes à la présente délibération,

Considérant la nécessité pour Normandie Cabourg Pays d'Auge d'élaborer un PCAET et le partenariat mis en œuvre avec le SDEC pour ce faire,

Considérant l'élaboration du PCAET en 6 étapes :

- Cadrage de la démarche
- Diagnostic
- Stratégie
- Plan d'actions
- Dispositif de suivi et d'évaluation
- Approbation

Visa de la Sous-Préfecture

Accusé de réception en préfecture 014-200065563-20170928-DEL-2017-186-DE Date de télétransmission : 05/10/2017 Date de réception préfecture : 05/10/2017

Considérant le calendrier prévisionnel aboutissant à une approbation du PCAET en juin 2019,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

Article unique : de valider les modalités d'élaboration et de concertation du PCAET telles que définies par le SDEC et jointes à la présente délibération.

Fait et délibéré le 28 septembre 2017, à Hérouvillette,

Pour le Président empêché
Bernard HOYÉ, Vice-Président



Visa Sous-Préfecture

Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20170928-DEL-2017-186-DE
Date de télétransmission : 05/10/2017
Date de réception préfecture : 05/10/2017



Plan climat air énergie territorial
de la Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge



Modalités d'élaboration et de concertation

Les modalités d'élaboration et de concertation du Plan climat air-énergie territorial de la Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge sont définies conformément au décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial.

TERRITOIRE

L'élaboration du PCAET de la Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge s'inscrit dans la perspective de l'élargissement du périmètre de l'EPCI à 6 communes supplémentaires au 1^{er} janvier 2018.

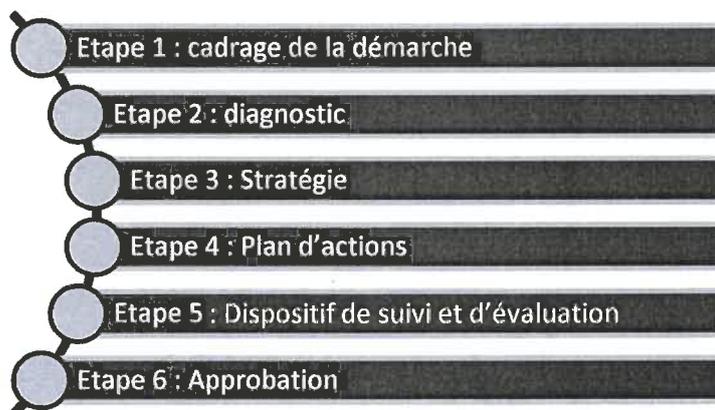
Ainsi, le futur PCAET couvrira 39 communes, pour 31 000 habitants, soit le territoire suivant :



Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20170928-DEL-2017-186-DE
Date de télétransmission : 05/10/2017
Date de réception préfecture : 05/10/2017

DEROULEMENT

L'élaboration du PCAET s'organisera en 6 étapes :



Une **évaluation environnementale stratégique** du PCAET sera menée en parallèle conformément aux exigences réglementaires.

ETAPE 1 : CADRAGE DE LA DEMARCHE

Cette étape comporte la mise en place des instances de pilotage du projet, la définition des principes de concertation et de communication auprès des acteurs.

➤ **Le pilotage du projet**

Le **pilotage politique** de l'élaboration du PCAET est assuré par le **vice-président** en charge de la compétence GEMAPI et de la transition énergétique, Patrice GERMAIN, en lien avec la **Commission d'élus GEMAPI/transition énergétique** qu'il préside.

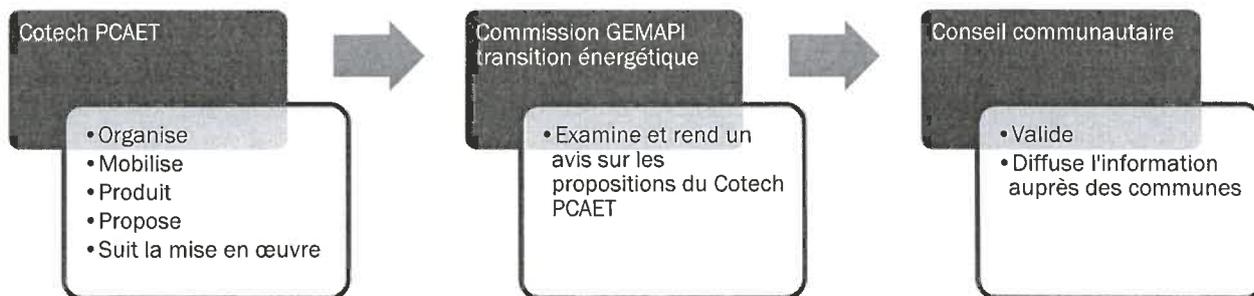
Le **pilotage technique** est assuré conjointement par :

- la **Directrice Générale Adjointe Aménagement & Environnement** de Normandie Cabourg Pays d'Auge
- l'**ingénieure planification énergétique du SDEC ENERGIE**, chargée de la coordination technique dans le cadre d'une convention de partenariat entre le SDEC ENERGIE et Normandie Cabourg Pays d'Auge, appelée ci-après « coordinatrice PCAET ».

Un **Comité technique** appelé **COTECH PCAET** est constitué afin de :

- Organiser la démarche
- Elaborer la stratégie et le programme d'actions
- Mobiliser et communiquer auprès des autres élus et acteurs du territoire
- Suivre la mise en œuvre du PCAET, piloter des actions spécifiques le cas échéant

Le COTECH PCAET est une instance de travail composée d'une dizaine d'élus (communautaires ou communaux), représentants de la société civile, responsables de services communautaires. Il formule des propositions soumises à la Commission GEMAPI/Transition énergétique avant décision par le Conseil communautaire. Le COTECH PCAET se réunit environ tous les 2 mois en phase d'élaboration du PCAET.



Afin de s'approprier les enjeux du PCAET et de partager une culture commune, des temps de sensibilisation ont été et seront proposés aux membres du COTECH PCAET et de la Commission GEMAPI/Transition énergétique notamment à la « **Fabrique énergétique** », au sein du SDEC ENERGIE.

➤ **Concertation et communication**

- Elus et services des communes et de la communauté de communes

Les services communautaires seront associés aux différentes étapes de la démarche selon les sujets. Des temps d'information sur la démarche seront prévus autant que de besoin au sein des instances d'échange habituelles entre services.

Au démarrage de la démarche, chaque commune (élu et services) est **rencontrée individuellement** par le SDEC ENERGIE dans le cadre de l'élaboration du diagnostic afin notamment d'expliquer la démarche, d'échanger sur ses enjeux et opportunités et de collecter des données sur le patrimoine et sur le territoire.

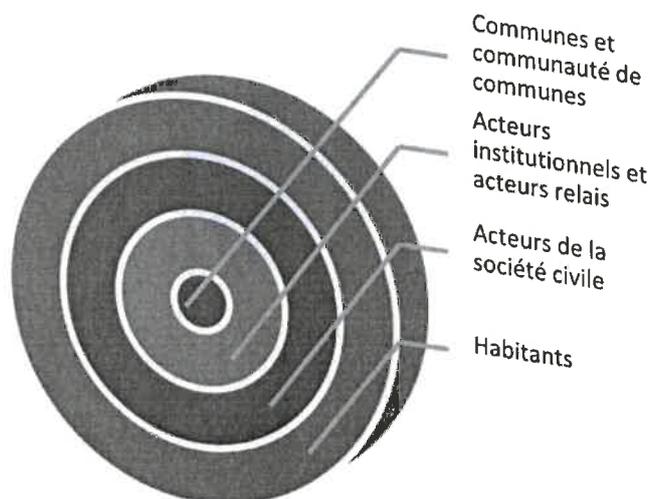
Les élus des communes seront associés tout au long de la démarche lors de temps spécifiques ou avec d'autres acteurs et informés par le biais des outils de communication dédiés aux élus de Normandie Cabourg Pays d'Auge. Les élus communaux pourront associer les services communaux.

- Acteurs institutionnels et acteurs-relais

On entend par acteurs institutionnels et acteurs-relais notamment : les services de l'Etat, le Conseil régional, le Conseil départemental, les chambres consulaires, le syndicat mixte de SCOT, les gestionnaires de réseaux d'énergie, fédérations professionnelles, etc.

Ces acteurs seront associés à **l'élaboration du plan d'actions**, notamment dans le cadre d'ateliers et selon les thématiques.

Des échanges réguliers avec la DDTM auront pour but d'assurer la **conformité** de la démarche aux exigences réglementaires.



o Acteurs de la société civile

Des acteurs de la société civile du territoire de Normandie Cabourg Pays d'Auge souhaitant s'impliquer dans la démarche dans une **logique de participation citoyenne** sont associés au COTECH PCAET.

Les acteurs de la société civile pourront également s'impliquer au stade de l'élaboration du plan d'actions sur des thématiques ou pistes d'actions ciblées afin d'y contribuer au titre de leur activité. Ces échanges auront pour but **d'identifier des actions individuelles** pouvant être menées par ces acteurs mais aussi de **faire émerger des projets fédérateurs** sur le territoire.

Il peut s'agir d'entreprises, d'associations, d'établissements publics, d'établissements d'enseignement, de bailleurs sociaux...

o Habitants

Une communication auprès des habitants sera mise en place tout au long de la démarche dans une logique de **sensibilisation**. Elle portera en premier lieu sur des **illustrations concrètes** de la transition énergétique et en second lieu sur la démarche en cours d'élaboration du PCAET.

Les supports de communication de la Communauté de communes seront utilisés (**magazine annuel, site internet** de Normandie Cabourg Pays d'Auge ...). Des articles seront proposés aux communes pour intégration dans les **bulletins municipaux**.

Un temps fort de sensibilisation sera organisé en lien avec les écoles en vue de la phase de consultation du public sur le projet de PCAET (cf. étape 6).

ETAPE 2 : DIAGNOSTIC

La coordinatrice PCAET du SDEC ENERGIE assure la réalisation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement (collecte et analyse des données, restitution), en s'appuyant sur les données, études et expertises disponibles. Les acteurs concernés seront sollicités afin de fournir les données utiles. Des études complémentaires pourront être lancées sous la forme de prestations externes si un approfondissement du diagnostic est souhaité sur une thématique spécifique.

Le diagnostic comporte 2 volets :

- Un volet territoire portant sur l'ensemble des activités du territoire, conformément aux obligations réglementaires
- Un volet patrimoine, non réglementaire, consistant en un approfondissement du diagnostic sur l'efficacité énergétique des bâtiments des communes et intercommunalités, l'éclairage public, les réseaux de distribution d'énergies, la production d'énergies renouvelables. Ce second volet doit permettre d'impliquer les communes dans la dynamique PCAET et d'aller rapidement vers l'opérationnalité sur son volet exemplarité. Ce volet s'appuie sur une enquête et la rencontre de toutes les communes.

Le diagnostic sera consolidé au sein du Cotech PCAET et avec les services de Normandie Cabourg Pays d'Auge, puis restitué aux communes lors d'une réunion spécifique. Il sera partagé avec les acteurs locaux en phase d'élaboration du plan d'actions.

ETAPE 3 : STRATEGIE

Le Cotech PCAET assurera l'élaboration de la stratégie sur la base du diagnostic et à l'aide de l'outil de prospective énergétique PROSPER mis à disposition par le SDEC ENERGIE. Il fixera les objectifs chiffrés à atteindre conformément aux obligations réglementaires, évaluera la contribution du territoire aux objectifs du SRCAE et identifiera les axes stratégiques prioritaires pour les 6 années du PCAET.

Le projet de stratégie sera soumis pour approbation au Conseil communautaire avant lancement de l'élaboration du plan d'actions.

ETAPE 4 : PLAN D'ACTIONS

Des ateliers thématiques seront organisés selon les axes stratégiques prioritaires définis afin d'identifier les actions pouvant être inscrites dans le PCAET. Les ateliers seront ciblés et opérationnels et associeront les services communautaires, communes et acteurs locaux concernés.

Des réunions spécifiques sur les actions fédératrices ou prioritaires seront organisés afin de préfigurer des partenariats et de s'assurer de l'opérationnalité du futur PCAET.

Le plan d'actions sera consolidé par le Cotech PCAET qui s'assurera de la cohérence entre les actions définies et les objectifs chiffrés fixés. En cas d'incohérence, il réalisera les modifications nécessaires et pourra, le cas échéant, envisager de nouvelles pistes d'actions. Le Cotech PCAET veillera à ce que toutes les thématiques réglementaires soient bien couvertes par le PCAET.

L'évaluation des impacts environnementaux du plan d'action ainsi que la définition des éventuelles mesures correctives seront réalisées en mobilisant autant que possible l'expertise locale des acteurs.

ETAPE 5 : DEFINITION DU DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION

Pour chaque objectif et action du projet de PCAET, des indicateurs de suivi et d'impact seront définis avec les acteurs concernés. Le Cotech PCAET assurera le suivi régulier de ces indicateurs en phase de mise en œuvre du PCAET.

A l'issue des 3 premières années de mise en œuvre du PCAET, l'évaluation réglementaire sera réalisée en lien avec l'ensemble des acteurs/services pilotes des actions. Un temps de synthèse collective pourra être organisé.

ETAPE 6 : APPROBATION DU PCAET

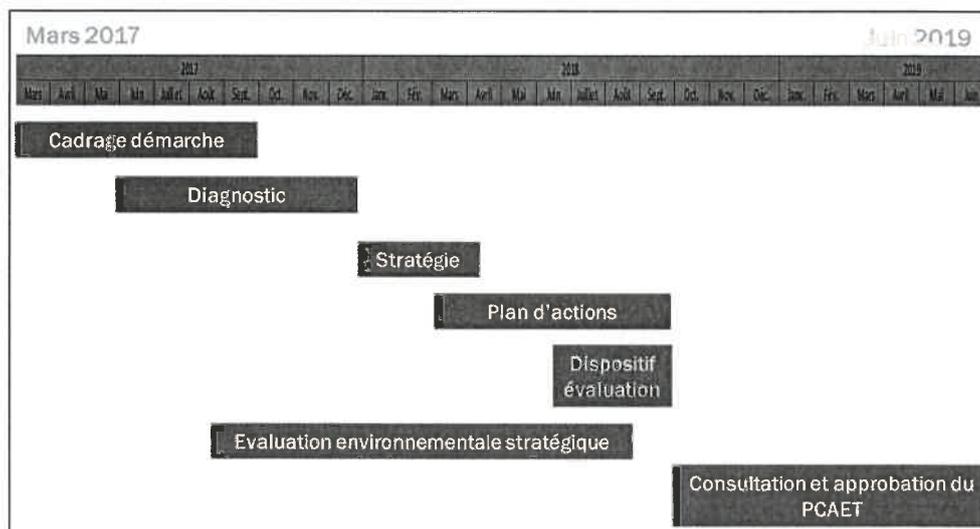
En parallèle de la procédure réglementaire d'approbation du PCAET, comprenant notamment une consultation du public par voie numérique, un temps fort de sensibilisation sera organisé en lien avec les écoles du territoire. Il s'appuiera sur l'outil d'animation « 2050 » de la Maison de l'énergie du SDEC ENERGIE qui sera mis à disposition sur le territoire pour une durée de 1 à 2 mois. Le SDEC ENERGIE coordonnera le projet en lien étroit avec la Communauté de Communes afin d'impliquer les écoles primaires et/ou collèges du territoire.

La démarche servira de point d'appui pour l'information des habitants sur la consultation sur le projet de PCAET.

Accusé de réception en préfecture 014-200065563-20170928-DEL-2017-186-DE Date de télétransmission : 05/10/2017 Date de réception préfecture : 05/10/2017

CALENDRIER PREVISIONNEL

Selon le calendrier prévisionnel suivant, la phase d'élaboration durera environ 2 ans, avec une approbation du PCAET prévue pour juin 2019. Le PCAET sera ensuite mis en œuvre et renouvelé au bout de 6 ans, avec une évaluation à mi-parcours, soit en 2022.



CONTACTS :

Patrice GERMAIN, Vice-président de Normandie Cabourg Pays d'Auge en charge de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et de la transition énergétique

Stéphanie RETIF, directrice générale adjointe en charge de l'aménagement et l'environnement

Guénaëlle CARLIER, coordinatrice technique du PCAET, SDEC ENERGIE